



BOURSES D'EXCELLENCE EN RECHERCHE AUX 2^e ET 3^e CYCLES EN RELATIONS INDUSTRIELLES ET SCIENCES DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI.

Les bourses sont attribuées à des personnes inscrites au programme de **maîtrise avec mémoire** ou de **doctorat** en relations industrielles ou sciences du travail et de l'emploi. Elles visent à soutenir l'effort en recherche des étudiantes et étudiants à ces programmes.

Critères d'admissibilité aux bourses :

1. Inscription à temps complet (12 crédits) au moment du dépôt de la demande;
2. Avoir obtenu une moyenne minimale de programme de 3;
3. Présenter un projet de recherche de qualité.

Le dossier de candidature doit comprendre :

1. une lettre de candidature avec votre adresse courriel;
2. le relevé de notes récent de votre programme actuel;
3. une lettre de recommandation de votre direction de recherche;
 - Celle-ci doit être jointe à votre dossier en même temps que l'ensemble des autres documents et **n'est donc pas** envoyée par votre direction;
4. un exposé de votre projet de recherche d'un maximum de 4 pages, comprenant les éléments suivants :
 - la présentation de votre projet;
 - la pertinence du projet de thèse, du mémoire
 - la méthodologie utilisée et l'échéancier du projet

Le dossier de candidature doit être déposé **au plus tard le 6 janvier 2025** à 16h par courriel à l'adresse recherche@rlt.ulaval.ca

Un dossier de candidature peut être soumis une ou plusieurs fois :

- maîtrise avec mémoire : deux fois pendant le programme d'études;
- doctorat : trois fois pendant le programme d'études.

Les bourses sont attribuées par le Comité des bourses d'études du Département des relations industrielles. Des représentantes et représentants des organismes donateurs pourraient se joindre aux membres du Comité. La décision vous sera communiquée dans le courant de la session d'hiver par courriel.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tous renseignements additionnels.

Le Comité des bourses d'excellence :

Etienne Cantin, Charles Fleury et Sylvain Luc